

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5242>



2016-2017

# STAGE pour les CERTIFIES : "nouvelle carrière, nouvelle évaluation"

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Stages organisés par le S2-21 -



Publication date: mercredi 28 décembre 2016

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## NOUVELLE CARRIERE, NOUVELLE EVALUATION, QUELS CHANGEMENTS ?



A partir de Janvier 2017, des mesures importantes seront mises en œuvre pour modifier nos salaires et notre évaluation : des mesures salariales (attribution de points d'indice aux différents échelons, création d'un nouvel espace indiciaire) et des mesures de carrière (accélération de la classe normale, accès pour tous à la hors-classe, création de la classe exceptionnelle...), avec une évaluation qui ne sera plus basée sur des notes.

**Pour bien comprendre ces nouvelles carrières et savoir comment elles seront progressivement mises en œuvres, le SNES-FSU vous invite à participer à un stage syndical départemental à destination des certifiés :**

**MARDI 31 JANVIER 2017 A DIJON (précisions d'organisation à venir)**

**Voici quelques questions auxquelles nous répondrons :**

- selon les échelons, je suis passée tantôt au choix, tantôt à l'ancienneté : c'est sûr qu'il y aura maintenant un rythme d'avancement unique pour tous ?
- plus de note administrative, plus de note pédagogique, qui va m'évaluer et de quelle manière ?
- FO dit que le salaire va baisser, le SNES-FSU dit qu'il va augmenter : qui a raison ?
- je suis au 7e échelon de la hors-classe, que puis-je espérer avant la retraite ?
- une classe exceptionnelle après la hors-classe : vais-je pouvoir y accéder ?
- notre pouvoir d'achat va-t-il enfin augmenter alors qu'il a baissé de 30% depuis 1981 ?...

Vous avez droit à 12 jours par an de stage syndical, en plus des stages DAFOP. L'absence est de droit, mais **il faut demander une autorisation d'absence au chef d'établissement au moins 1 mois jour pour jour avant la date du stage (voir modèle [ICI](#))** **DONC**

## avant le 31 Décembre 2016 !

Merci de prévenir la section syndicale du SNES 21 de votre présence à ce stage pour des raisons d'organisation matérielle (même si vous venez sans autorisation d'absence parce que vous n'avez pas cours par exemple) : [snest1@dijon.snes.edu](mailto:snest1@dijon.snes.edu)

